

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'ÉNERGIE

Arrêté du 1^{er} juin 2015 relatif à la chasse de la Bernache du Canada (*Branta canadensis*)

NOR : DEVL1505786A

La ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie,

Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L. 424-1, L. 424-4, L. 424-5, R. 424-6, R. 424-9 et R. 424-14 ;

Vu l'arrêté du 23 décembre 2011 autorisant la chasse de la bernache du Canada (*Branta canadensis*) jusqu'en 2015 ;

Vu l'avis du Conseil national de la chasse et de la faune sauvage en date du 8 janvier 2015 ;

Vu la consultation du public et les observations recueillies du 29 avril au 25 mai 2015,

Arrête :

Art. 1^{er}. – L'arrêté du 23 décembre 2011 susvisé est modifié comme suit :

1^o Dans l'intitulé, les mots : « jusqu'en 2015 » sont remplacés par les mots : « jusqu'en 2016 » ;

2^o A l'article 1^{er}, les mots : « 31 janvier 2015 » sont remplacés par les mots : « 31 janvier 2016 ».

Art. 2. – Le directeur de l'eau et de la biodiversité est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 1^{er} juin 2015.

Pour la ministre et par délégation :

*Le directeur de l'eau
et de la biodiversité,*

L. ROY